

## TARIFS 2024 - AMARRAGE (TTC)

Catégories		DIMENSIONS EN METRES				HORS SAISON 1er octobre au 31 mars			SAISON 1er avril au 30 septembre			FORFAIT ANNUEL	CARTE FLUIDES PREPAYEE FACTUREE EN DEBUT D'ANNEE CONTRAT ANNUEL	CARTE FLUIDES PREPAYEE FACTUREE EN DEBUT DE SEJOUR PAR JOUR D'ESCALE	FORFAIT ANNUEL REGULARISATION
		longueur(m) <= à :	et largeur (m) <= à	OU Surface m <sup>2</sup> (L*1*1,05) <= à	nuitée	semaine	mois	nuitée	semaine	mois					
1	5.0 x 2.0	de 0,00 à	5,000	2,00	10,00	5,06	30,38	121,50	12,66	75,94	303,75	2187,00	118,00	1,00	2187,00
2	5.3 x 2.2	de 5,000 à	5,300	2,20	11,66	5,83	35,00	140,00	14,58	87,50	350,00	2520,00	137,00	1,20	2520,00
3	5.8 x 2.3	de 5,300 à	5,800	2,30	13,34	6,69	40,17	160,67	16,74	100,42	401,67	2892,00	155,00	1,40	2892,00
4	6.3 x 2.4	de 5,800 à	6,300	2,40	15,12	7,66	45,99	183,94	19,16	114,97	459,86	3311,00	211,00	1,60	2914,00
5	6.9 x 2.5	de 6,300 à	6,900	2,50	17,25	8,80	52,78	211,11	21,99	131,94	527,78	3800,00	241,00	1,80	3176,00
6	7.5 x 2.7	de 6,900 à	7,500	2,70	20,25	10,14	60,83	243,33	25,35	152,08	608,33	4380,00	267,00	2,10	3895,00
7	8.1 x 2.8	de 7,500 à	8,100	2,80	22,68	11,64	69,86	279,44	29,11	174,65	698,61	5030,00	355,00	2,40	4413,00
8	8.8 x 3.0	de 8,100 à	8,800	3,00	26,40	13,46	80,76	323,06	33,65	201,91	807,64	5815,00	390,00	2,80	5441,00
9	9.6 x 3.2	de 8,800 à	9,600	3,20	30,72	15,52	93,11	372,44	38,80	232,78	931,11	6704,00	467,00	3,30	6704,00
10	10.4 x 3.4	de 9,600 à	10,40	3,40	35,36	17,80	106,79	427,17	44,50	266,98	1067,92	7689,00	582,00	3,80	7108,00
11	11.4 x 3.6	de 10,400	11,40	3,60	41,04	20,41	122,47	489,89	51,03	306,18	1224,72	8818,00	791,00	4,40	7726,00
12	12.4 x 3.8	de 11,400	12,40	3,80	47,12	23,50	140,97	563,89	58,74	352,43	1409,72	10150,00	976,00	5,10	8951,00
13	13.4 x 4.0	de 12,400	13,40	4,00	53,60	27,04	162,25	649,00	67,60	405,63	1622,50	11682,00	1203,00	5,80	10417,00
14	14.6 x 4.2	de 13,400	14,60	4,20	61,32	29,51	177,08	708,33	73,78	442,71	1770,83	12750,00	1309,00	6,60	10995,00
15	15.9 x 4.5	de 14,600	15,90	4,50	71,55	35,70	214,18	856,72	89,24	535,45	2141,81	15421,00	1827,00	7,70	13614,00
16	17.3 x 4.7	de 15,900	17,30	4,70	81,31	41,02	246,13	984,50	102,55	615,31	2461,25	17721,00	2252,00	8,80	15508,00
17	18.8 x 5.0	de 17,300	18,80	5,00	94,00	47,00	282,01	1128,06	117,51	705,03	2820,14	20305,00			16297,00
18	20.7 x 5.3	de 18,800	20,70	5,30	109,71	61,36	368,17	1472,67	153,40	920,42	3681,67	26508,00			26508,00
19	22.2 x 5.6	de 20,700	22,20	5,60	124,32	77,76	466,57	1866,28	194,40	1166,42	4665,69	33593,00			27677,67
20	24.1 x 5.9	de 22,200	24,10	5,90	142,19	93,28	559,71	2238,83	233,21	1399,27	5597,08	40299,00			36137,00
21	26.2 x 6.2	de 24,100	26,20	6,20	162,44	107,85	647,13	2588,50	269,64	1617,81	6471,25	46593,00			46593,00
22	28.5 x 6.6	de 26,200	28,50	6,60	188,10	131,16	786,96	3147,83	327,90	1967,40	7869,58	56661,00			56661,00
23	31.0 x 7.0	de 28,500	31,00	7,00	217,00	150,63	903,75	3615,00	376,56	2259,38	9037,50	65070,00			61327,50
24	33.7 x 7.4	de 31,000	33,70	7,40	249,38	193,43	1160,56	4642,22	483,56	2901,39	11605,56	83560,00			66175,33
25	36.6 x 7.8	de 33,700	36,60	7,80	285,48	223,00	1338,01	5352,06	557,51	3345,03	13380,14	96337,00			86070,50
26	39.8 x 8.3	de 36,600	39,80	8,30	330,34	257,90	1547,40	6189,61	644,75	3868,51	15474,03	111413,00			103721,00

A  
U  
R  
E  
E  
L

Les catégories tarifaires 2023 sont obtenues en multipliant la longueur du navire par la largeur augmentée de 5%. La surface ainsi obtenue permet de déterminer la catégorie tarifaire du navire.

Tarif Nuitée	Les nuitées seront décomptées par période de 24h de midi à midi. Toute nuitée commencée est due	
Tarif Semaine	Tarifs journaliers * 6	Le tarif nuitée / semaine / mois est appliqué en couvrant la période d'escale par un nombre entier de mois de 30 nuitées, de semaines de 7 nuitées et de nuitées. Ce calcul est fait indépendamment dans chacune des saisons.
Tarif Mois	Tarifs journaliers *24	
Tarif Forfait Annuel	Réservés aux titulaires d'une convention annuelle d'amarrage conformément à l'article R 5314-31 du code des Transports	

La déclaration d'arrivée du navire au port doit être obligatoirement faite à la Capitainerie par le responsable du navire. La prolongation d'une occupation doit-être immédiatement demandée formellement au bureau du port.

Tout occupant de poste de mouillage est tenu de se conformer aux règlements et consignes applicables sur le port (affichés au bureau du port).

Le tarif applicable pour tout catamaran correspond au tarif applicable pour la surface occupée, multiplié par 1,2 (soit une majoration de +20%).

Le tarif applicable pour tout Véhicule Nautique à Moteur (jets-skis..) correspond au tarif applicable pour un poste de largeur correspondant à la largeur de la plateforme de mise à l'eau amarrée au quai. Aucun Véhicule Nautique à moteur n'est autorisé à être amarré sur le plan d'eau sans plate-forme adaptée.

A compter du 1er janvier 2024, la consommation électrique est facturée au réel pour tous les bateaux, sur la base d'un prix au kwh de 0,45 € TTC. La consommation d'eau est facturée également au réel sur la base d'un prix au m3 de 10 € TTC

Pour tous les navires du port bénéficiant d'un contrat annuel, la facturation sera réalisée au réel et déclenchée chaque fin de mois après que la consommation ait atteint la consommation suivante (En consommation TTC par rapport à la longueur hors tout du navire) :

Moins de 8 m : 75 euros

De 8,01 à 10 m : 150 euros

De 10,01 m à 14 m : 250 euros

De 14,01 à 18,00 m : 400 euros

De 18,01 à 25 m : 600 euros

De 25,01 à 30 m : 1500 euros

De 30,01 à 40 m : 2500 euros

Pour les navires de moins de 18m, la carte remise en début d'année, les plaisanciers bénéficieront d'une carte avec une consommation prépayée (facturée) valable 24 mois (au début de chaque période, les clients recevront une carte prépayée chargée (ou un rechargement) avec un crédit de consommation correspondant au forfait Eau et Electricité facturé en 2023. Les cartes seront rechargeables en fonction des besoins du client au bureau du port ou sur les bornes de recharge.

Pour les navires en escale (hors contrat annuel), les clients bénéficieront d'une carte chargée d'un forfait lors de leur arrivée au port, correspondant au montant fixé dans les tarifs ci-dessus. Les consommations excédentaires éventuelles donneront lieu à une facture complémentaire lors de la fin d'escale.

Les navires de moins de 18 m équipés de panneaux solaires seront exonérés de l'obligation d'acheter une carte prépayée, et paieront leur consommation de fluides au réel comme les navires de plus de 18 m.

Tarif Hors saison : 40% du tarif de Saison

Le bénéfice du forfait annuel est conditionné à la mise en place de prélèvements automatiques (en 10 prélèvements automatiques de janvier à octobre, soit 10 échéances entre les 1er et 5 de chaque mois suivant un contrat de mensualisation) pour les navires de moins de 15 mètres de longueur hors tout, et en deux prélèvements automatiques (janvier et juillet), correspondant à un tarif semestriel, pour les navires de plus de 15 m hors tout. A partir du second incident de paiement, le bénéfice du prélèvement (et donc du paiement en plusieurs fois) est supprimé.

·Pour les navires de passage, le paiement est effectué au moment de la réservation, aucun remboursement n'est envisagé.

·Pour les facturations mensuelles, d'estivage et d'hivernage, le montant est payable dans les 15 jours après validation par le port. Aucun remboursement ne sera réalisé.

·Pour les stationnements non autorisés de navire : application d'une redevance égale à trois fois celle prévue au barème en vigueur des tarifs à la nuitée – articles 5 et 10.4 du règlement particulier de police portuaire de la Rague

·Pour les opérations d'embarquement et de débarquement de passagers, le prix facturé sera celui correspondant au prix journalier de saison, abattu de 50%.

·Pour la recharge des cartes prépayées de distribution d'eau et electricité, elle sera possible au bureau du port ou sur des bornes automatiques. La tranche de recharge est fixée à 10 euros TTC. Le client décide ensuite le nombre de tranches choisies pour la recharge.

# PORT DE LA RAGUE - AIRE DE CARENAGE

2024

PRIX TTC			PACK 1 : PRÊT A PEINDRE	PACK 2 PEINTURE POSEE	PACK 3 : FORFAIT SORTIE EAU ou MISE A L'EAU	STATIONNEMENT SAISON	STATIONNEMENT T HORS SAISON	KARCHER
			Sortie Eau + Calage + Stationnement (de 1 à 4J pour les navires >15m, de 1 à 3j pour les autres) + Karcher + Remise à l'eau	Sortie Eau + Calage + Stationnement (de 1 à 4J pour les navires >15m, (de 1 à 3j pour les autres) + Passage d'une couche de peinture + Remise à l'eau + Karcher + Acide + Antifouling	1 manutention, 1h de stationnement comprise, 1h de main d'œuvre comprise	Prix par jour Prix au delà du stationnement compris dans les packs	Prix par jour Prix au delà du stationnement compris dans les packs	Passage du nettoyeur haute pression
	longueur(m) <= à :							
<b>C1</b>	de 0,00 à	5,990	349	895	95	31	21	75
<b>C2</b>	de 6,000 à	6,990	373	1 021	99	36	24	100
<b>C3</b>	de 7,000 à	7,990	425	1 130	114	45	30	120
<b>C4</b>	de 8,000 à	8,990	489	1 437	131	54	36	130
<b>C5</b>	de 9,000 à	9,990	576	1 584	152	67	45	140
<b>C6</b>	de 10,000 à	10,990	731	1 829	209	79	53	150
<b>C7</b>	de 11,000 à	11,990	928	2 137	279	86	57	160
<b>C8</b>	de 12,000 à	12,990	1 077	2 457	335	92	61	180
<b>C9</b>	de 13,000 à	13,990	1 157	2 576	347	99	66	210
<b>C10</b>	de 14,000 à	14,990	1 398	3 198	405	104	69	240
<b>C11</b>	de 15,000 à	15,990	1 526	3 371	445	112	75	260
<b>C12</b>	de 16,000 à	16,990	1 701	3 747	499	122	81	280
<b>C13</b>	de 17,000 à	17,990	2 051	4 340	582	167	111	335
<b>C14</b>	de 18,000 à	18,990	2 227	4 717	619	189	126	375
<b>C15</b>	de 19,000 à	19,990	2 620	5 428	765	202	135	410
<b>C16</b>	de 20,000 à	20,990	3 059	6 287	923	221	147	450
<b>C17</b>	de 21,000 à	21,990	3 514	7 174	1 073	247	165	500
<b>C18</b>	de 22,000 à	22,990	3 914	7 922	1 227	256	171	530
<b>C19</b>	de 23,000 à	23,990	4 333	8 821	1 384	275	183	550
<b>C20</b>	de 24,000 à	24,990	4 647	9 468	1 474	302	201	585
<b>C21</b>	de 25,000 à	25,990	4 925	10 259	1 534	333	222	660
<b>C22</b>	de 26,000 à	26,990	5 127	10 563	1 598	346	231	690
Tous les navires doivent présenter un assurance Responsabilité civile à jour avec renonciation au recours en cas de sinistre, dégradation, vol et incendie								
Les modalités de règlement sont les suivantes :								
- 1ere facture de 50 % du montant du devis de la prestation, à titre de réservation								
- 2eme facture à l'issue de la prestation, correspondant au montant total final, suivant devis + prestations supplémentaires eventuelles								
Avant toute manutention, le client doit s'assurer que :								
* les fonds de cale sont vides.								
* l'emplacement des accessoires fragiles sous la coque (loch, sondeur).								
* l'ensemble des accessoires gênants (antenne, girouette et pataras) sont démontés.								
Pendant la manutention, le client doit rester présent et assister à la manœuvre sans jamais se positionner sous le navire.								
Après le calage du navire, le client doit ne jamais modifier le calage, ne provoquer aucun déséquilibre, ne pas introduire de tierce personne sur le chantier, ne pas stationner sur le chantier de véhicule.								
Possibilité de sortir un navire sous sangle pour expertise ou autre besoin. Le prix est fixé sur la base du tarif PACK 3.								
Le nettoyeur haute pression comprend l'opération de nettoyage ainsi que la protection du chantier.								
Pour les entreprises du nautisme présentant l'ensemble des documents d'assurances à jour, et ayant signé la charte de fonctionnement de l'aire de carénage, une remise de 10% sur le prix des prestations sera appliquée.								
Les forfaits eau et électricité facturés sont fixés dans la grille tarifaire portuaire								
PACK 1 :	Sortie Eau + Calage + Stationnement (*) + Karcher+ Remise à l'eau.							
PACK 2 :	Sortie Eau + Calage + Stationnement (*) + Karcher + Passage à l'acide + Lessivage + Application d'une couche de peinture Antifouling de marque International, hors changement des anodes + Remise à l'eau.							
Manutention en dehors des heures d'ouverture (à définir) : +50%. Manutention pendant les jours fériés (à définir) : +100%.								
Prix du stationnement véhicules en dehors des forfaits proposés : 50 euros TTC / Heure.								
Supplément pour accueil d'un chargement non autorisé par la police du port : +100% de la prestation globale facturée.								
Facturation du défaut de nettoyage du poste occupé (nettoyage obligatoire par l'occupant en fin de journée) : prix du pack 3.								
Immobilisation de la grue à partir de 10 minutes (forfait par heure TTC)								300
Déplacement de la grue en dehors de l'aire de carénage (forfait par heure TTC)								250
Dépose ou repose moteur (par demi-heure TTC)								120
Occupation de l'aire de carénage par un mat y compris 2 tréteaux par jour								50
Temps passé pour application de l'acide (comprenant la matière première) - Toute heure commencée est due								120
Frais assainissement / environnement								7%
Matage / dématage								175
Location barre								80

## TARIFS 2024 - REMPLACEMENT DES MOUILLAGES

Nouvelles Catégories	CATEGORIES du plan de	DIMENSIONS EN METRES				TTC
		longueur(m) <= à :	et largeur(m) <= à	OU Surface m <sup>2</sup> (L*1) <= à		
2023	Mouillage					
1	5.0 x 2.0	de 0.00 à	5,000	2,00	10,00	79,00
2	5.3 x 2.2	de 5,000 à	5,300	2,20	11,66	79,00
3	5.8 x 2.3	de 5,300 à	5,800	2,30	13,34	79,00
4	6.3 x 2.4	de 5,800 à	6,300	2,40	15,12	79,00
5	6.9 x 2.5	de 6,300 à	6,900	2,50	17,25	79,00
6	7.5 x 2.7	de 6,900 à	7,500	2,70	20,25	79,00
7	8.1 x 2.8	de 7,500 à	8,100	2,80	22,68	79,00
8	8.8 x 3.0	de 8,100 à	8,800	3,00	26,40	79,00
9	9.6 x 3.2	de 8,800 à	9,600	3,20	30,72	105,00
10	10.4 x 3.4	de 9,600 à	10,40	3,40	35,36	105,00
11	11.4 x 3.6	de 10,400 à	11,40	3,60	41,04	105,00
12	12.4 x 3.8	de 11,400 à	12,40	3,80	47,12	132,00
13	13.4 x 4.0	de 12,400 à	13,40	4,00	53,60	132,00
14	14.6 x 4.2	de 13,400 à	14,60	4,20	61,32	158,00
15	15.9 x 4.5	de 14,600 à	15,90	4,50	71,55	158,00
16	17.3 x 4.7	de 15,900 à	17,30	4,70	81,31	158,00
17	18.8 x 5.0	de 17,300 à	18,80	5,00	94,00	158,00
18	20.7 x 5.3	de 18,800 à	20,70	5,30	109,71	184,00
19	22.2 x 5.6	de 20,700 à	22,20	5,60	124,32	184,00
20	24.1 x 5.9	de 22,200 à	24,10	5,90	142,19	210,00
21	26.2 x 6.2	de 24,100 à	26,20	6,20	162,44	210,00
22	28.5 x 6.6	de 26,200 à	28,50	6,60	188,10	210,00
23	31.0 x 7.0	de 28,500 à	31,00	7,00	217,00	263,00
24	33.7 x 7.4	de 31,000 à	33,70	7,40	249,38	263,00
25	36.6 x 7.8	de 33,700 à	36,60	7,80	285,48	263,00
26	39.8 x 8.3	de 36,600 à	39,80	8,30	330,34	315,00
27	43.3 x 8.7	de 39,800 à	43,30	8,70	376,71	315,00

N.B. : Par « mouillages », nous entendons l'ensemble du dispositif (pendilles, manilles, bouts, chaînes filles..) permettant aux plaisanciers d'amarrer la proue de leurs bateaux.

## TARIFS PARKINGS

### PRIX TTC

#### Divers

Stationnement +7j	20€/jour
Bris de barrière	500€/barrière
Recharge des véhicules électriques	0,45€ KW/H
Gestion par le Port de l'enlèvement d'un véhicule en stationnement gênant ou abusif.	500€ par véhicule

# TARIFS PARKINGS

PRIX TTC

## Abonnements

Création ou perte d'un badge d'accès	20 €
--------------------------------------	------

## Plaisanciers

Annuel - Permanents (1er badge offert)	90 €
--	------

Pièce justificative	Facture - Contrat
---------------------	-------------------

Accès	Port de la Rague
-------	------------------

Horaire	24h/24 7j/7
---------	-------------

## Professionnels

Annuel - Locataires sur le Port	90 €
---------------------------------	------

Pièce justificative	Convention (AOT)
---------------------	------------------

Accès	Port de la Rague
-------	------------------

Horaire	24h/24 7j/7
---------	-------------

Annuel - Artisans, entreprises de passage	130 €
---	-------

Pièce justificative	Kbis avec mention Nautisme
---------------------	----------------------------

Accès	Port de la Rague
-------	------------------

Horaire	Du Lundi au vendredi
---------	----------------------

## Personnel Port de la Rague

Annuel	0 €
--------	-----

Accès	Port de la Rague
-------	------------------

Horaire	24h/24 7j/7
---------	-------------

## Public

Semestriel	800 €
------------	-------

Annuel	1 500 €
--------	---------

Accès	Port de la Rague
-------	------------------

Horaire	24h/24 7j/7
---------	-------------

## 2 ou 3 roues

Annuel	25 €
--------	------

## TARIFS PARKINGS

### PRIX TTC

Forfaits	Basse saison		Moyenne saison		Haute saison	
	01/01 au 31/03 01/10 au 31/12		01/04 au 09/07 20/08 au 30/09		10/07 au 20/08	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
1 jour	4,17	5,00	8,33	10,00	12,50	15,00
2 jours	8,33	10,00	16,67	20,00	25,00	30,00
3 jours	12,50	15,00	25,00	30,00	37,50	45,00
4 jours	16,67	20,00	33,33	40,00	50,00	60,00
7 jours	25,00	30,00	50,00	60,00	75,00	90,00
31 jours	50,00	60,00	100,00	120,00	125,00	150,00
Formule spéciale	Basse saison		Moyenne saison		Haute saison	
	01/01 au 31/03		01/04 au 09/07		10/07 au 20/08	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Restaurant 3h	0,83	1,00	2,50	3,00	Non Dispo.	Non Dispo.
Formule spéciale	Basse saison		Moyenne saison		Haute saison	
	01/01 au 31/03		01/04 au 09/07		10/07 au 20/08	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Centre de plongée 5 h	2,50	3,00	5,00	6,00	7,50	9,00

# TARIFS PARKINGS

## PRIX TTC

### Véhicules légers

Durée de stationnement	Basse Saison	Moyenne Saison	Haute Saison
	01/01 au 31/03 01/10 au 31/12	01/04 au 09/07 20/08 au 30/09	10/07 au 20/08
0 - 29 min	Franchise	Franchise	Franchise
30 - 44 min	0,5	1	1,5
45 min - 59 min	1	2	3
1h - 1h14	1,5	3	4,5
1h15 - 1h29	1,5	3	4,5
1h30 - 1h44	2	4	6
1h45 - 1h59	2	4	6
2h - 2h14	2,5	5	7,5
2h15 - 2h29	2,5	5	7,5
2h30 - 2h44	3	6	9
2h45 - 2h59	3	6	9
3h - 3h14	3,5	7	10,5
3h15 - 3h29	3,5	7	10,5
3h30 - 3h44	4	8	12
3h45 - 3h59	4	8	12
4h - 4h14	4,5	9	13,5
4h15 - 4h29	4,5	9	13,5
4h30 - 4h44	5	10	15
4h45 - 4h59	5	10	15
5h - 5h14	5,5	11	16,5
5h15 - 5h29	5,5	11	16,5
5h30 - 5h44	6	12	18
5h45 - 5h59	6	12	18
6h - 6h14	6,5	13	19,5
6h15 - 6h29	6,5	13	19,5
6h30 - 6h44	7	14	21
6h45 - 6h59	7	14	21
7h - 7h14	7,5	15	22,5
7h15 - 7h29	7,5	15	22,5
7h30 - 7h44	8	16	24
7h45 - 7h59	8	16	24
8h - 8h14	8,5	17	25,5
8h15 - 8h29	8,5	17	25,5
8h30 - 8h44	9	18	27
8h45 - 8h59	9	18	27
9h - 9h14	9,5	19	28,5
9h15 - 9h29	9,5	19	28,5
9h30 - 9h44	10	20	30
9h45 - 9h59	10	20	30
10h - 10h14	10,5	21	31,5
10h15 - 10h29	10,5	21	31,5
10h30 - 10h44	11	22	33
10h45 - 10h59	11	22	33
11h - 11h14	11,5	23	34,5
11h15 - 11h29	11,5	23	34,5
11h30 - 11h44	12	24	36
11h45 - 11h59	12	24	36
Par heure supplémentaire	1	2	3

## PRIX Euros TTC

### Véhicules légers

Prestation / Occupation du domaine portuaire	Tarification
Etalages divers / Stands / Tentes	7 €/m <sup>2</sup> /jour
Etalages divers / Stands / Tentes Inclus: branchement, consommation en eau et électricité, évacuation des eaux usées,	10 €/m <sup>2</sup> /jour
Stationnement de véhicules techniques sur les terre-pleins (camions, camionnettes, remorques, fourgons, bus, etc.)	5 €/m <sup>2</sup> /jour
Badges pour accéder aux blocs sanitaires (ordinairement réservés aux usagers du port)	15 € /personne/jour
Passage forcé "petit train" sans acquitter le stationnement payant	100
Passage forcé "barrière forcée ou arrachée" sans acquitter le stationnement	500

**AUTRES TARIFS****PRIX TTC**

Bloc côtier	24,00 €
Prix d'un jeton de machine a laver et seche linge (prestation offerte pour les plaisanciers)	8,00 €
Livre de Bord	36,00 €
Prise électrique 125 A	692,00 €
Prise électrique 90 A	295,00 €
Prise électrique 32 A	92,00 €
Prise électrique 16 A	70,00 €
Raccord Eau	10,00 €
Taxe de séjour	0,27 €
Loyer + charges locaux professionnels au m2 par mois	25,80 €
Terrasse externe des restaurants et des commerces au m2 par an pour la période du 01/6 au 30/09	20,40 €
Terrasse externe des restaurants et des commerces au m2 par an pour la période du 01/10 au 31/05	6,00 €
Prestation de lavage de linge dans la machine située dans les sanitaires du port (cette prestation est offerte pour les clients plaisanciers du port)	8,00 €
Prestation de séchage de linge dans la machine située dans les sanitaires du port (cette prestation est offerte pour les clients plaisanciers du port)	5,00 €
Prestation de séchage de linge pour 10 minutes supplémentaires dans la machine située dans les sanitaires du port	1,00 €
Avitaillements par camion, le m3	70,00 €
Mobilisation des équipes techniques pour le nettoyage d'un dépôt sauvage de déchets sur le port	500,00 €
Changement de navire en cours d'année, Frais administratifs	50,00 €
Carte Eau et électricité	25,00 €
Prestation d'une heure de collaborateur du port	100,00 €
Reception de déchets par les navires stationnant devant le port, le sac au maximum de 200 litres	20,00 €
Taxe de séjour - Par nuitée et par personne	0,27 €
Frais de participation aux soirées événementielles privatives du port (par personne en dehors des plaisanciers bénéficiant d'un titre d'occupation d'un navire)	15,00 €
Frais de participation à la fête du port (par personne)	15,00 €
Occupation des enrochements du port connexe a l'activité de restauration (prix par m2 par mois d'occupation)	3,00 €

- Pour l'ISCR, le club de voile du port de la RAGUE, nous allons maintenir en 2023, la réduction historique dont bénéficie le club :
  - Réduction de 30 % sur le prix public, Limitée à 10 bateaux dans le ports d'une taille maximale de 8m de long, avec Obligation d'animation du port (8 jours de régates)
- Pour le club de plongée, nous allons maintenir, la réduction historique dont bénéficie le club de plongée :
  - Réduction de 30 % sur le prix public, limitée à un bateau d'une taille maximale de 12m